

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Service Technique des Remontées Mécaniques
et des Transports Guidés

Saint Martin-d'Hères, le 7 décembre 2011

Division
Métros et chemins de fer Locaux



AVIS CONSTRUCTEUR N° 2011 / CD – 004
Kit de freinage TTEPAC
(Train Touristique Etrtat Pays de Caux)

Au vu de la « spécification technique du kit de freinage TTEPAC » du 17 décembre 2010, des essais de freinage effectués le 18 avril 2011 par le chef d'exploitation du Train Touristique Etrtat Pays de Caux, des essais de freinage et vérifications menés par M. Nicolas MIENVILLE, chargé d'affaires de la division des métros et chemins de fer locaux du STRMTG, le 6 décembre 2011, aux Loges (76), le directeur du STRMTG délivre l'avis ci-après relatif au « kit de freinage TTEPAC » pour cyclo-draisine 2 freins.

Par le présent avis, le STRMTG déclare que le produit monté sur une cyclo-draisine Cerisier (attestation STRMTG N° 2007 / CD – 004) ou Valdenaire (attestation STRMTG N° 2005 / CD - 001) permet la mise en conformité du freinage aux dispositions du cahier des charges pour la conception et la construction de cyclo-draisines contenues au chapitre 1 du référentiel technique relatif à la construction et l'exploitation de cyclo-draisines publié par le STRMTG le 22 février 2010.

Cet avis ne prend pas en compte les exigences de sécurité liées à l'utilisation en exploitation publique, qui font l'objet d'un examen diligenté par l'autorité compétente.

Le présent avis est assorti des prescriptions suivantes :

- Toute modification des organes de sécurité du produit par le constructeur doit être signalée au STRMTG qui pourra, le cas échéant, décider de la révision du présent avis.
- Toute utilisation dans des conditions d'exploitation non conformes aux recommandations du constructeur ou toute modification des organes de sécurité du dit matériel à l'initiative de l'exploitant et dérogeant aux dispositions du référentiel, ne saurait être validée par le présent avis.

Pour le directeur du STRMTG
et par délégation
Jérôme Charles
Responsable de la division
Métro :aux

